

Rapport de la Présidente

Séance publique du
vendredi 6 mars 2020

6^{ème} Commission

N° CD-2020-1-6-1

Service instructeur

DEVI - Service de l'Environnement et de
l'Agriculture

Service consulté

REVISION DES TARIFS D'ABATTAGE ET DE PRESTATIONS DE L'ABATTOIR DE CERNAY

Résumé : Le présent rapport propose de valider l'évolution des tarifs d'abattage et de prestations de la Société d'Exploitation de l'abattoir départemental de CERNAY. En 2019, cet outil a permis à plus de 600 apporteurs réguliers de s'inscrire dans la filière courte et de contribuer ainsi à la préservation de notre environnement et de notre cadre de vie.

Le rapport annuel de gestion, pour 2018, de l'abattoir départemental présentant les comptes de gestion de la Société d'Exploitation de l'abattoir de Proximité du Haut-Rhin ainsi qu'un bilan annuel ont été validés par la Commission Permanente le 1^{er} juillet 2019.

L'analyse financière montre que l'abattoir a atteint l'équilibre financier avec un volume de viande traitée de 1 121 tonnes en 2018. Le résultat d'exploitation est de 47 720 € pour un chiffre d'affaires net de 1 136 875 €. Le passif non résorbé s'établit cependant à 314 178 €.

La Société d'Exploitation souhaite procéder à une révision des tarifs de ses prestations afin de consolider ce bilan, selon les chiffres présentés dans le tableau joint au présent rapport et à la délibération qui ont été validés par la Commission consultative de suivi de l'abattoir en date du 3 décembre 2019.

La mise en place en 2019 de pénalités forfaitaires de 20 € pour l'amenée d'animaux non annoncée et le non retrait de découpes demandées a permis d'améliorer l'organisation et de responsabiliser davantage les éleveurs.

La Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie a approuvé cette évolution des tarifs lors de sa réunion du 10 janvier 2020.

Il vous est proposé d'approuver la révision des tarifs d'abattage et des prestations de l'abattoir départemental de CERNAY, selon les modalités énoncées dans le tableau annexé au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT